Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs

cnce

l'enquête publique
au cœur des projets

La participation du public par voie électronique :

Le dépôt des observations

MEYRARGUES le 16 mars 2017

JP CHAULET – VP CNCE

Pour une grande enquête : Ligne 18 du GPE

Extraits de l'arrêté d'organisation de l'enquête

ARTICLE 3–Publicité: Le public sera informé de l'ouverture de l'enquête par un avis comprenant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement,
En application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, **cet avis sera également publié sur le site Internet** de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris :
www.ile-de-france.gouv.fr

ARTICLE 4 –Dossier d'enquête : Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public **via le lien Internet dédié de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris**, à l'adresse suivante: www.enquetepubliqueligne18.fr au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique.

ARTICLE 5 – **Consultation du dossier** : De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être **déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé du lundi 21 mars 2016, à 8h30 au mardi 26 avril 2016 à 19h via le site Internet suivant :** www.enquetepubliqueligne18.fr
Ces observations, propositions et contre-propositions électroniques seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête. De plus, pendant la durée de l'enquête, une version imprimée pourra être consultée au siège de l'enquête, fixé à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 17h.

ARTICLE 11–Publication du rapport d'enquête : Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les préfectures et mairies désignées lieux d'enquête dans l'article 5 du présent arrêté. De même, ces documents seront consultables **sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris** www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-franceet sur le site dédié à l'enquête publique de la ligne 18:www.enquetepubliqueligne18.fr

Pour une enquête de moyenne importance : PLU d'une commune

Extraits de l'arrêté d'organisation de l'enquête

ARTICLE 3 …/…

•En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du lundi 06 mars 2017 , 08h30, inclus au vendredi 07 avril 2017, 17h30, inclus

•Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante : https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RDEPOT=EP17043

•Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RLIRE=EP17043

•Le dossier d'enquête publique est disponible durant l'enquête publique sur le site internet de de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr.

•Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates sur un poste informatique situé en mairie de Villepreux accessible aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessible aux jours habituels d'ouverture au public de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

ARTICLE 5 – Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction la prospective et de la planification territoriale - 1, rue Eugène Hénaff - BP 10118- 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

•Ces observations peuvent également être envoyées à l'adresse courriel suivante : pludevillepreux@sqy.fr

•Ces observations seront consultables à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique. A cette fin, les courriels ainsi transmis seront imprimés sur papier.

ARTICLE 8 Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture dans les mairies concernées et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Pour une enquête de moyenne importance : PLU d'une commune

Extraits de l'arrêté d'organisation de l'enquête

Renvoi sur le site de l'EP du PLU de Villepreux :

https://www.enquetes-publiques.com/enquetes2?RLIRE=EP17043

Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs

cnce

l'enquête publique
au cœur des projets

FIN

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Meyrargues le 16 mars 2017

JP CHAULET – VP CNCE